



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Octobre 2010 – nr 47

Contenu

1. [Utilisation durable des sols – Un défi majeur pour la société](#)
 2. [Avis plan déchets de l'ONDRAF](#)
 3. [Avis accord sectoriel « détergents plus respectueux de l'environnement » et « bois durable »](#)
 4. [Note sur la stratégie EU2020 et le Programme national de réforme belge](#)
 5. [Prix développement durable pour la presse - CFDD](#)
 6. [Actuellement au Conseil](#)
-

1. Utilisation durable des sols – Un défi majeur pour la société

Chaque année a lieu une conférence publique des EEAC, le réseau européen des conseils d'avis pour l'environnement et le développement durable. Cette année, cette conférence est organisée par les conseils belges CFDD, CWEDD et Minaraad, dans le cadre de la Présidence belge de l'UE, les 14 et 15 octobre à Bruges. Le thème central est "l'utilisation durable des sols". Vous trouverez le programme complet sur le site des [EEAC](#).

A l'occasion de cette conférence, une déclaration ("statement") sera publiée par les EEAC sur une utilisation durable des sols. Cette déclaration a été rédigée par les divers conseils faisant partie des EEAC, dont le CFDD (GT Biodiversité et bois). Notre conseil a approuvé la déclaration en tant qu'avis lors de son AG du 24 septembre dernier.

Dans son avis, le CFDD estime que le concept « utilisation durable des sols » est une composante cruciale du développement durable, et que par conséquent, il constitue l'un des principaux sujets à prendre en considération dans le contexte de la Stratégie de Développement Durable de l'UE.

Les politiques européennes – e.a. la Politique Agricole Commune (PAC) – doit tenir davantage compte d'une utilisation durable des sols, et assurer la cohérence des différents actions et programmes. Dans ce cadre, il faut promouvoir une analyse d'impact active afin de prendre pleinement en considération les conséquences spatiales involontaires des développements politiques de l'UE. Davantage d'harmonisation et de cohérence au niveau européen sont nécessaires quant aux aspects d'utilisation des sols dans ces politiques, en vue de parvenir à une utilisation plus durable des sols, y compris à l'échelle mondiale.

Le CFDD encourage tant l'UE que les États membres à aborder les dysfonctionnements du marché en termes de fourniture et de gestion des biens collectifs, à améliorer les cadres institutionnels et les structures de gouvernance de l'utilisation des sols, offrant ainsi un cadre politique plus intégré, à créer et à améliorer les systèmes et les structures d'incitants régissant la fourniture de biens collectifs et à façonner les conditions nécessaires en vue de permettre aux propriétaires et aux utilisateurs des sols, ainsi qu'aux travailleurs des terres, de gérer les terres de manière plus équitable et durable.

Finalement, le conseil souligne qu'un élément fondamental de la mise en oeuvre d'une utilisation durable des sols implique une réduction supplémentaire de l'empreinte européenne de carbone, d'eau et de biodiversité en dehors de l'Europe.

Cet avis a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du CFDD du 24 septembre dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2010/2010a10f.pdf

[Retour au contenu](#)



AG du 24 septembre à Bruxelles

2. Avis sur le projet de plan déchets de l'ONDRAF et sur son rapport stratégique sur les incidences environnementales

L'ONDRAF, l'Organisme national belge des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies, a préparé un plan pour aider le gouvernement fédéral à prendre une décision de principe sur la gestion à long terme des déchets radioactifs de type B et C3, qui sont actuellement conservés dans différents bâtiments et installations en surface, et qui seront produits dans le futur. Le CFDD a reçu une demande d'avis du Ministre Magnette portant sur ce projet de plan déchets, dans lequel l'ONDRAF préconise la mise en dépôt géologique définitive dans une formation argileuse peu indurée comme « solution technique de gestion à long terme ».

Dans son avis, le CFDD estime que la prise éventuelle d'une décision de principe ne doit pas empêcher d'envisager d'autres modes de gestion que celle retenue. Il est en effet impossible aujourd'hui de prévoir quelles pourraient être les avancées tant théoriques qu'expérimentales de la science dans ce domaine.

Il n'y a pas de soutien de l'ensemble des membres du CFDD aux propositions émises par l'ONDRAF. Deux options différentes de gestion des déchets nucléaires sont apparues. Certains membres, dont les syndicats et ONG, estiment que le débat relatif aux déchets nucléaires de haute activité et/ou de longue durée de vie est indissociablement lié à et ne peut être séparé d'un débat sur la production de ces déchets. Ils demandent la fermeture des centrales nucléaires suivant plusieurs phases, comme le prévoit le scénario de la loi de 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire.

Puisque la technologie actuelle offre trop peu de garanties en matière d'isolation des déchets nucléaires de la biosphère, il n'est pas indiqué de prendre une décision de principe au profit de la mise en dépôt géologique définitive dans une formation argileuse ou une quelconque option définitive irréversible. Ces membres demandent que les déchets nucléaires restent stockés en surface suivant une méthode qui offre les meilleures garanties en matière de protection des travailleurs, de la population et de l'environnement. La responsabilité financière et juridique du secteur de l'énergie nucléaire pour les déchets radioactifs reste d'application.

D'autres membres (les employeurs et producteurs d'énergie) estiment sur la base des connaissances actuelles et des recherches menées depuis plus de 35 ans, qu'il est temps que l'Etat belge prenne une décision de principe en vue d'un enfouissement géologique en couche profonde des déchets des catégories B et C, et qu'il n'opte pas pour un entreposage de longue durée.

Ces membres soutiennent la prolongation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires en Belgique. Cependant, celle-ci ne peut être envisagée que si la sûreté des centrales est assurée de manière à répondre aux standards de sûreté les plus élevés, si des mesures fermes contre les risques de prolifération sont prises et si une réponse adéquate à la gestion des déchets est apportée. Il faut également que les entreprises et l'emploi bénéficient d'une telle prolongation.

Cet avis a été approuvé par l'Assemblée Générale du CFDD par procédure écrite. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2010/2010a09f.pdf

[Retour au contenu](#)

3. Avis sur le projet d'accord sectoriel visant à augmenter l'offre de produits détergents plus respectueux de l'environnement et sur le projet d'accord sectoriel visant à augmenter l'offre de produits à base de bois provenant de forêts exploitées durablement

A la demande du ministre Maignette, le CFDD a rédigé deux avis sur des projets d'accords sectoriels. Il s'agit d'accords volontaires autorités/entreprises dans le cadre de la législation sur les normes de produits, qui existe depuis 1998.

L'accord "bois" vise à augmenter l'offre sur le marché belge de produits à base de bois provenant de forêts exploitées durablement, et à sensibiliser les membres des parties adhérentes et le consommateur.

Le conseil soutient cet accord, et quand il apparaît dans la pratique qu'on peut faire mieux que dans l'accord, il faut examiner si on peut ajouter des mesures d'accompagnement.

L'accord "détergents" a pour objectif d'augmenter la proportion de détergents répondant aux critères du label écologique européen pour 2019. De même, un taux de croissance sera aussi déterminé pour la même période pour les produits lessiviels concentrés. Des actions de sensibilisation sont prévues pour diminuer la température moyenne de lavage. Des accords sur le contrôle et le rapportage sont prévus.

Le conseil accueille cet accord également de manière positive, et demande d'exprimer les engagements d'augmentation de l'offre en chiffres absolus sur la base d'une évaluation réalisée par le comité de suivi et d'augmenter davantage le niveau d'ambition. En outre, le conseil invite les autorités fédérales à examiner les mesures d'accompagnement pouvant être utilisées ou développées afin d'accélérer le processus visé par l'accord sectoriel.

Ces avis ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 24 septembre dernier. Cliquez ici pour le texte complet des avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2010/2010a08f.pdf (détergents) et

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2010/2010a07f.pdf (bois)

[Retour au contenu](#)

4. Note sur la stratégie EU2020 et le Programme national de réforme belge

La stratégie de Lisbonne de l'UE s'est terminée en 2010. Début de cette année, l'union a adopté un successeur : l'«EUROPE 2020 Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive». Dans cette nouvelle stratégie, on retrouve des priorités et des objectifs qui doivent être transposés au niveau national. Dans ce cadre, les Etats membres doivent présenter le mois prochain un premier projet de Programme national de réforme (PNR), et livrer à l'UE un programme complet et chiffré au printemps de l'année prochaine.

Afin de préparer le PNR belge, le Premier ministre a organisé une concertation le 11 octobre dernier avec le CFDD, le CCE, le CNT, les partenaires sociaux et la société civile.

Le CFDD a présenté un apport commun pendant cette concertation. Dans cette note en 10 points, le conseil apprécie qu'en comparaison avec la stratégie de Lisbonne, l'EU2020 a pour ambition d'être une stratégie plus transversale, intégrant d'une certaine manière également les dimensions sociale et environnementale. Une approche politique intégrée des questions sociales, économique-financières et environnementales est en effet nécessaire pour éviter des incohérences.

[Retour au contenu](#)

5. Prix développement durable pour la presse - CFDD

Le développement durable, cela implique d'envisager ensemble différentes dimensions: aspects sociaux, économiques et environnementaux, court et long terme, local et mondial, ce qui n'est une tâche aisée ni pour le monde politique, ni pour les médias.

Avec son "prix développement durable pour la presse", le CFDD veut souligner l'importance d'une telle approche intégrée dans les médias, en couronnant des produits journalistiques qui placent un thème dans un cadre plus large et donnent un éclairage critique sous différents angles.

Le prix sera alternativement décerné à la presse écrite (magazines, presse périodique) et aux médias audiovisuels (télévision, radio, vidéo). La première édition (2010) récompensera un produit de la presse écrite: un article ou une série d'articles publié(e) pendant les 12 mois précédents, en français ou en néerlandais.

Le « prix développement durable pour la presse – CFDD » 2010 sera remis le 27 octobre (16h) par le Président d'honneur du CFDD, SAR le Prince Philippe, à la Bibliothèque Royale à Bruxelles (auditoire De Greef). Lors de cette remise des Prix, un débat en panel aura lieu sur le thème des médias et de la communication autour du développement durable, avec Gie Goris (MO Magazine), Christophe Schoune (IEW, ancien journaliste) et Eddy Caekelberghs (RTBF) en tant que modérateur. La proclamation des Prix sera suivie d'une réception dans la salle Naster de la Bibliothèque Royale.



Vous trouverez plus d'information sur ce Prix et son règlement sur notre site www.cfdd.be.

Pour assister à cet événement, envoyez avant le 18 octobre un mail à chris.schuurmans@cfdd.be mentionnant vos nom et organisation.

[Retour au contenu](#)

5. Actuellement au Conseil

Stratégie EU2020 et le PNR belge

Le CFDD s'est engagé dans la concertation afin de préparer le PNR belge dans le cadre de la stratégie EU2020, et continuera à suivre ce dossier.

Maîtrise de la demande d'énergie

A la demande du Ministre Magnette, le CFDD est en train de préparer un avis sur la maîtrise de la demande d'énergie, surtout dans les bâtiments. Afin d'aider le CFDD à émettre des propositions politiques concrètes qui puissent améliorer l'efficacité globale des instruments mis en place par les autorités pour maîtriser la demande d'énergie, le CFDD a confié la réalisation d'une recherche à un consortium constitué de l'ICEDD et de REGASA (dirigé par le prof. A Verbruggen). Cette étude peut être consultée sur notre site web :

http://www.cfdd.be/DOC/pub/eng/Onderzoek_beheer_energievraag.pdf.

Alimentation – protéines

Après son avis sur un système d'alimentation durable, le GT ad hoc Alimentation durable abordera un aspect fondamental de cette problématique, notamment la consommation de protéines animales et végétales.

Sommet climatique de Cancun

La 16^{ème} « Conference of the parties » (COP 16) dans le cadre des négociations climatiques des Nations Unies aura lieu au mois de novembre dans la ville de Cancun (Mexique). Le CFDD organisera au préalable une table ronde et/ou rédigera un avis avec les priorités et points de vue des parties prenantes, afin d'alimenter la position belge et européenne à ce Sommet.

Sommet Rio + 20

Un nouveau sommet mondial sur le développement durable aura lieu à Rio de Janeiro, 20 ans après la conférence de 1992. Les préparatifs sont en cours, et le réseau européen des conseils d'avis pour l'environnement et le développement durable (EEAC), dont le CFDD est membre, s'est déjà lancé dans la prise de position de la société civile. Le CFDD suivra le dossier également, afin d'alimenter la position belge par des avis ou d'autres formules de participation.

[Retour au contenu](#)

CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue de la Charité 33, 1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».